
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 juin 2018 à 13 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement

ABSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Richard Gagnon, Chef de division à la direction du développement du territoire
Monsieur Jean-Marc Labelle, Chef de division à la direction de la culture
Monsieur Clément Charrette, Chef de division à la direction du développement du territoire
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 13 h.

CA18 14 0209

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 13 h 13, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA18 14 0210

Octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de planage, de pose de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 193 874,09 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des crédits de 42 979,47 \$, taxes incluses pour les incidences - appel d'offres public PRR-18-12 (8 soumissionnaires) (Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 193 874,09 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, et de voter des crédits de 1 129 412,16 \$, pour des travaux de planage et de revêtement de la chaussée sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du *Programme de réhabilitation des chaussées par planage et revêtement (PRCPR local 2018)* financé par les services corporatifs;
2. d'accorder à la firme DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 193 874,09 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-18-12);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1181124005

CA18 14 0211

Autoriser une affectation de 115 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo pour l'ensemble de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 115 000 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo pour l'ensemble de l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1184518006

Levée de la séance

À 13 h 25, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.